

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 avril 2024 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan (procuration de LAMBERT Corinne) - BOUVERET Maryse - COZ Loïc - FINAND Françoise (procuration de CAIZERGUES Claire) - BRUCHON Dominique - SEIGLE Philippe - ANTUNES Nathalie - DELUCHI Franck - POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude (procuration de ROUZIER Frédéric).

Excusés : LAMBERT Corinne (procuration à ARGOUD Yvan), DEZARNAUD Sylvie (procuration à BOUVERET Maryse), CAIZERGUES Claire (procuration à FINAND Françoise), ROUZIER Frédéric (procuration à PINGET Marie-Claude).

Absent : ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15

Présents : 10

Quorum : 8

Secrétaire de séance : POIPY Lionel

POINT N°1 : URBANISME

Demandes d'urbanisme

Examen de quatre demandes préalables de travaux.

Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

POINT N°2 : COUPE AFFOUAGÈRE

Monsieur ARGOUD Yvan, Maire, rappelle que le conseil municipal a fixé le droit d'affouage à 23€ et propose une révision du prix, sans changement depuis plusieurs années.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide qu'une coupe affouagère aura lieu en 2025, ouverte aux habitants de Revel-Tourdan, que les bénéficiaires de la coupe organisée en 2025 et celles des années suivantes devront acquitter un droit d'affouage de 25 euros au profit de la commune, sauf nouvelle décision du conseil municipal.

POINT N°3 : RÉSEAUX

Monsieur Bruchon, 4^{ème} Adjoint délégué aux réseaux, fait part au Conseil Municipal qu'une réunion de chantier sur l'enfouissement de réseaux « Armanet » aura lieu le 16 mai afin de faire le point sur l'avancée des travaux et sur ce qu'il reste à faire. La liste des non-conformités a été dressée pour que les points soient repris.

POINT N°4 : RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Monsieur ARGOUD Yvan, maire, fait état au Conseil Municipal qu'il a reçu environ 18 CV et qu'il a fait passer des entretiens avec Monsieur SEIGLE Philippe. Une personne a été retenue et devrait commencer le 1^{er} juin. Il a également proposé de recruter 2 personnes afin de répondre à l'accroissement de l'activité durant la saison.

Monsieur ARGOUD Yvan, Maire, rappelle que l'adjointe administrative principale 2^{ème} classe est admis à la retraite à compter du 30 juin 2024.

Un recrutement vient d'avoir lieu et sa remplaçante est recrutée sur un grade d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe par voie de mutation.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la création du poste d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide la création du poste d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

POINT N°5 : ENVIRONNEMENT

Monsieur POIPY Lionel, informe le conseil municipal que la commission intercommunale environnement a eu lieu. Il informe sur les aides apportées pour le remplacement des foyers à bois ouverts qui seront interdits, sur l'avancée de la station multi-énergie et qu'une étude va être lancée sur un insecte qui se nourrit d'ambrosie avec des essais expérimentaux qui pourront être mis en place sur le secteur.

POINT N°6 : PATRIMOINE

Monsieur SEIGLE Philippe, fait part au conseil municipal que le monument aux morts de Tourdan sera terminé pour la cérémonie commémorative du 8 mai avec notamment pose de la plaque.

Le projet du portail de Tourdan préparé par l'architecte sera présenté à la prochaine commission patrimoine et sera ensuite présenté au conseil municipal.

Le Maire
Yvan ARGOUD

